

Troc. Broc. Pêche
Dimanche 1^{er} mars 2026
Règlement et conditions de participation.

Article 1. Lieu, date, horaire : L'association "Club Mouche Saint Apollinaire" est organisatrice de la vente au déballage intitulée « Troc.Broc.Pêche » se déroulant au complexe de Louzole,(après l'espace Tabourot) salle Maurice Berton rue François Mitterrand, ou Allée du temps libre 21850 Saint-Apollinaire le Dimanche 1^{er} mars 2026. L'accueil des exposants débute à 7h30 et le rangement à 17h00. L'accueil des visiteurs débute à 8h et se termine à 17h.00 L'entrée du public est gratuite. Présentation de tous documents exigés par les mesures sanitaires le jour de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscriptions seuls seront remboursés, et uniquement dans ce cas.

Article 2. Objet : Le Troc.Broc.Pêche est réservé aux particuliers, non professionnels, qui proposent des objets en rapport avec la thématique « Toutes pêches – Matériel, équipement, vêtements, livres, revues etc... Les exposants ne respectant pas cette thématique ne seront pas acceptés.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables ».

Article 3. Admission, prix : Pour valider l'inscription, l'exposant doit retourner le règlement, la fiche « attestation – inscription » et un chèque de 8 € (par table réservée), (à l'ordre du Club Mouche Saint Apollinaire) à l'adresse suivante : Mr. Cottez Patrick 81 rue En Paillery 21850 Saint Apollinaire. L'exposant s'engage à présenter le jour de la manifestation la pièce d'identité dont la référence est indiquée sur la fiche « attestation-inscription ». L'emplacement est une table de 1m20 et une chaise mises à disposition des exposants. 8 €

Article 4. Attribution des emplacements : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements (seul l'organisateur sera habilité à le faire).

Dès son arrivée l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Les places non occupées après 8h30 pourront être attribuées à d'autres exposants. L'absence d'un exposant ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Chacun veillera à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin.

Article 5. Engagement des exposants : Tout au long de la manifestation, l'exposant s'engage à :

- Assurer une présence continue à son stand. La présence d'un adulte est obligatoire.
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation (thématique toutes pêches).
- Rendre son emplacement propre et emporter avec lui ses invendus.

Article 6. Refus des participants : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un exposant ne respectant pas ce règlement. De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation (totalité des emplacements attribuée par exemple).

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement. L'exposant ne respectant pas le règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse réclamer le remboursement de sa réservation. L'exposant se conformera à la réglementation en vigueur le jour de la vente.

Fait à, le 2026

Signature

Contact et informations pratiques.

Club Mouche Saint Apollinaire: maison des Associations 129 rue Saint Jean, 21850 Saint-Apollinaire ou Mr.Cottez Patrick 81 rue En Paillery , 21850 Saint-Apollinaire. Tel 06-19-29-63-56
Mail: cmsa21850@gmail.com ou cottez@aliceadsl.fr

Dimanche 1^{er} mars 2026 Complexe de Louzole (après espace Tabourot), Salle Maurice Berton, rue François Mitterrand, ou Allée du temps libre 21850 Saint-Apollinaire

Accueil exposant à partir de 7h30, Accueil public 8h-17h00. Entrée gratuite pour les visiteurs.

Emplacement : Une table (ou deux) de 1.20 mètres et 1 chaise, 8 euros par table.

Les chèques seront à l'ordre du Club Mouche Saint Apollinaire.

Obligation de présenter la pièce d'identité dont la référence est indiquée sur la fiche « attestation-inscription ».

Tous documents exigés par le contexte sanitaire.

Organisateur : Club Mouche Saint Apollinaire

Adresse : Maison des Associations 129 rue Saint Jean, 21850 Saint-Apollinaire

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Dimanche 1^{er} mars 2026

*Complexe de Louzole, (Après l'espace Tabourot) salle Maurice Berton, rue François Mitterrand,
21850 Saint-Apollinaire*

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le2026

Signature

Ci-joint règlement de 8 € (ordre: Club Mouche Saint Apollinaire) pour l'emplacement d'une table 1.20 mètre et une chaise. (ou 16 € pour deux tables) Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune organisatrice.